
Séance du 10 Janvier 2023

Nombre de membres

en exercice : 6
présents : 5
votants : 5

L'an 2023, le 10 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 05/01/2023

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme THOMAS Laëtitia, MM : BRETON Alain, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice

Absents : BAUMANN Michèle

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte-rendu du conseil municipal du 06/12/2022

2. Compte-rendu des réunions

- CCBVL
- Restitution de l'audit énergétique de la salle des fêtes
- AG du SIEOM

3. Contrat SEGILOG 2023-2025

Délibération 012023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG arrive à échéance.

La Société SEGILOG propose à la commune de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans (du 01/01/2023 au 31/12/2025) pour un montant de 1800.00 € H.T par an destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et pour un montant de 200.00 € H.T. par an destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat SEGILOG et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

4. Contrat 2023 avec l'entreprise SARP OSIS Vendôme (anciennement SUEZ) pour le balayage des caniveaux

Délibération 022023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de nettoyage des caniveaux avec la société SUEZ RV OSIS pour l'année 2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de renouveler le contrat de nettoyage des caniveaux par balayage mécanique de l'entreprise SUEZ RV OSIS

Ouest :

3 fois par an – balayage complet de la commune

3 fois par an – balayage des rues principales du Bourg et de Villemuzard

pour un coût de prestation de :

Balayage complet	419.00€ HT
Balayage court	235.00€ HT
Prise en charge des déchets	118.00€ HT le m3

- d'autoriser M. le Maire à signer le devis et tout document y afférent.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

5. Devis de B. PESCHARD pour l'entretien de la commune en 2023

Délibération 032023

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise PESCHARD Bastien pour l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2023.

Le montant total du devis s'élève à 9727.88 € HT, soit 11673.46 euros TTC.

M. Le Maire présente également le devis de B. Peschard pour le grattage des caniveaux avant le passage de l'entreprise

de nettoyage (SUEZ).

Le montant total du devis s'élève à 3960.00 € HT, soit 4752.00 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter

- le devis de l'entreprise PESCHARD Bastien pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 9727.88 € HT, soit 11673.46 euros TTC

- le devis de l'entreprise PESCHARD Bastien pour le grattage des caniveaux pour un montant de 3960.00 € HT, soit 4752.00 euros TTC

- et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Tour du Loir et Cher une étape passe à Lorges le 13/04/2023 vers 13h00. La mairie doit désigner des signaleurs. Les conseillers municipaux présents à cette séance s'engagent à être présents.
- Remerciements de Mireille et Thomas GAUTHIER pour hommage à Jean GAUTHIER
- Remerciements de M. et Mme QUENNESSON
- Calcaire dans la cour de la salle des fêtes très salissant en cas de pluie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bruno DENIS